

ACADÉMIE DE VOILE DU PCYC

DIRECTIVES POUR L'UTILISATION D'UN BATEAU-ÉCOLE

Juin 2026 (v4)

1. INTRODUCTION

- 1.1 Les présentes directives décrivent les politiques, règles, privilèges et procédures d'exploitation établis afin d'assurer la sécurité, de respecter les exigences d'assurance et d'exploitation, et de garantir à tous les utilisateurs autorisés un accès équitable à la flotte de bateaux-écoles de l'Académie de voile. Bien que tous les efforts aient été déployés pour couvrir les situations les plus courantes, ces directives ne peuvent prévoir toutes les circonstances possibles. Si vous rencontrez une situation qui n'est pas expressément traitée dans le présent document, faites preuve de jugement et communiquez avec nous pour obtenir des conseils.
- 1.2 Les bateaux de l'Académie de voile sont principalement destinés à la formation et à l'enseignement. Les membres peuvent également utiliser les bateaux à des fins récréatives personnelles, pourvu que cette utilisation soit conforme aux présentes directives. En aucun cas les bateaux ne peuvent être utilisés à des fins commerciales, notamment pour donner des cours de voile, offrir des services de location, de coaching ou toute autre activité donnant lieu à une compensation ou rémunération. Les membres sont responsables de s'assurer que les bateaux sont utilisés uniquement à des fins légales et conformément à toutes les réglementations applicables et politiques du club.

2. VÉRIFICATION DES COMPÉTENCES ET QUALIFICATIONS

- 2.1 Afin d'utiliser les bateaux de l'Académie de voile, les candidats doivent posséder un niveau de connaissances et des qualifications appropriés. La sécurité demeure la priorité absolue en tout temps. Les exigences de certification visent à assurer la sécurité des membres, à confirmer leur compétence et à réduire les risques de dommages à l'équipement du PCYC. L'étendue de l'évaluation variera selon l'expérience du candidat et le bateau choisi.
- 2.2 Le Pointe-Claire Yacht Club se réserve le droit de prendre toute mesure nécessaire afin d'assurer la sécurité. Cela peut comprendre la modification de certaines réservations pour répondre à des besoins particuliers ou des exigences d'équipement, ainsi que l'annulation de réservations lorsque les conditions météorologiques prévues ou observées dépassent le niveau de certification, les compétences ou l'expérience du membre.
- 2.3 Avant d'utiliser un spinnaker sur un bateau de l'Académie, les candidats doivent détenir une certification spinnaker, qui peut être obtenue lors de la qualification initiale. Une expérience préalable de navigation ou de régates sous spinnaker est obligatoire pour obtenir cette certification.
- 2.4 L'objectif de cette vérification des compétences est de valider les connaissances et aptitudes requises pour exploiter les bateaux en toute sécurité. Il s'agit d'une évaluation et non d'un programme de formation. Les participants doivent se présenter avec les compétences requises. L'enseignement sera limité aux caractéristiques du bateau ainsi qu'aux politiques et procédures du PCYC.

Le candidat sera évalué sur :

- Briefing de sécurité de l'équipage et des passagers
- Équipement de sécurité requis et gréement du bateau
- Départ du quai
- Manœuvres dans la marina sous moteur (ou sous voile pour les 420)
- Établissement des voiles
- Réglage des voiles
- Règles de priorité de base
- Mise à la cape
- Mouillage
- Homme à la mer (et exercices de chavirement pour les 420)
- Virements de bord et empannages
- Bonnes pratiques maritimes
- Nœuds de base
- Accostage et amarrage du bateau
- Évaluations additionnelles pour « Mussels » et les 420

Les candidats doivent porter des vêtements et chaussures appropriés et apporter leur propre gilet de flottaison individuel (VFI).

3. POLITIQUE DE RÉSERVATION

- 3.1 Les heures générales d'exploitation peuvent varier selon la saison. Toute modification sera annoncée à l'avance sur le site Web.
- 3.2 Les réservations peuvent être effectuées en ligne 24 heures sur 24.
- 3.3 Le système permet les réservations jusqu'à 14 jours à l'avance.
- 3.4 Une réservation par jour.
- 3.5 Les utilisateurs peuvent réserver uniquement les bateaux pour lesquels ils détiennent la certification ou l'autorisation requise.
- 3.6 Les plages horaires suivantes de 3 heures sont offertes :
 - 9 h à 12 h
 - 12 h à 15 h
 - 15 h à 18 h
 - 18 h à 21 h
- 3.7 Pour les réservations effectuées le jour même, le système ne permet pas de réserver une plage déjà commencée. Le principe du premier arrivé, premier servi s'applique.
- 3.8 La réservation d'un bateau pour une régata particulière ou une série GNS nécessitant plusieurs plages horaires doit être coordonnée à l'avance avec le capitaine de flotte.

4. MODIFICATIONS ET ANNULATIONS

- 4.1 Les utilisateurs doivent faire preuve de jugement lorsqu'ils modifient ou annulent une réservation.
- 4.2 Les modifications et annulations doivent être effectuées en ligne.
- 4.3 Lorsque possible, les utilisateurs devraient modifier ou annuler leur réservation au moins 24 heures à l'avance.
- 4.4 Si un utilisateur ne se présente pas dans l'heure suivant le début de sa réservation sans avoir pris d'autres dispositions, celle-ci sera automatiquement annulée.

5. DÉCHARGE ET RENONCIATION À LA RESPONSABILITÉ

5.1 Avant de quitter le quai avec un bateau de l'Académie, le skipper, les passagers et les membres d'équipage doivent avoir rempli et soumis le formulaire de décharge et de renonciation à la responsabilité.

6. RÈGLES

6.1 L'utilisateur est responsable de planifier une sortie manifestement sécuritaire pour le bateau, l'équipage et les invités.

6.2 Tous les utilisateurs doivent respecter les règles suivantes :

- a) Inspecter le bateau avant son utilisation.
- b) Communiquer avec l'équipe si un équipement est inconnu ou si un problème est constaté.
- c) Seules les chaussures non marquantes sont autorisées.
- d) Les animaux sont interdits.
- e) Il est interdit de fumer à bord.
- f) La consommation d'alcool avant ou pendant l'utilisation du bateau est strictement interdite. Une politique de tolérance zéro est en vigueur.
- g) Retirer les toiles d'araignées indésirables et déplacer les araignées vers le quai.
- h) Utiliser le moteur pour entrer et sortir du port (sauf pour les 420).
- i) Les moteurs des quillards servent uniquement à accéder à la zone de navigation.
- j) Les quillards ne sont pas équipés de toilettes.
- k) Les utilisateurs doivent revenir au port 30 minutes avant la prochaine réservation et laisser le bateau dans un état égal ou meilleur.

À la fin de la sortie :

- a) Remettre le bateau à sa place.
- b) Effectuer la relève avec l'utilisateur suivant lorsque possible.
- c) Relâcher les bastaques, hale-bas de bordure et cunningham.
- d) Tendre le hale-bas de bôme, l'écoute de grand-voile et le chariot.
- e) Ranger l'équipement.
- f) Éteindre tous les appareils électriques.
- g) Faire sécher complètement toute voile mouillée.
- h) Plier, ranger et couvrir les voiles.
- i) Assécher toute infiltration d'eau dans la cabine.
- j) Relever le moteur (quillards).
- k) Lover et suspendre les cordages.
- l) Nettoyer tout déversement, tache ou marque.
- m) Fermer et verrouiller le bateau (quillards).

7. ENTRETIEN DU BATEAU ET DOMMAGES

7.1 L'entretien des bateaux-écoles relève de l'équipe responsable. Toutefois, tout dommage doit être signalé immédiatement au PCYC. Les dommages non signalés seront imputés à l'utilisateur concerné.

7.2 Les utilisateurs contribuent également à la propreté des bateaux. Tout manquement pourra entraîner la suspension de l'accès aux bateaux-écoles pour le reste de la saison.

7.3 Comme le personnel du PCYC ne sécurise pas les bateaux chaque soir, les utilisateurs demeurent responsables des dommages causés par un mauvais amarrage ou rangement.

7.4 SI UN INCIDENT IMPLIQUE UN TIERS OU UNE BLESSURE, REMPLISSEZ LE RAPPORT D'INCIDENT DÈS QUE POSSIBLE.

NOTE : Le droit maritime exige que tout skipper divulgue tout problème ou bris pouvant compromettre la sécurité du bateau.

8. ÉQUIPE – BATEAUX-ÉCOLES DE L'ACADÉMIE DE VOILE

Nom	Titre	Contact
Ryan Stowe	MAL Racing (ancien propriétaire de Mussels)	ryan_stowe@hotmail.com
Frank Ferrara	Captain de flotte	fleetcaptain@pcyc.qc.ca
Jan Krejcar	Instructeur	jan.krejcar@mail.mcgill.ca
Theo Perring	Gestionnaire adjoint	pcycoffice@pcyc.qc.ca theoperring@gmail.com
Alex Nemet	Gestionnaire	manager@pcyc.qc.ca
Helmut Thievessen	Gréement	hthievessen@gmail.com
Rémy Brossier	Gréement	brossiermy@gmail.com